

Besançon, le 4 septembre 2018

Rectorat

Division des
examens et concours

D.E.C. 1

**RAPPORT DU JURY D' EXAMEN PROFESSIONNEL DE
SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE**

Session 2018

- ❖ **EPREUVE ECRITE : 15 janvier 2018**

- ❖ **EPREUVE ORALE LE : 14 ; 15 et 16 mars 2018**

- ❖ **NOMBRE DE POSTES : 12**

INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS / LISTE PRINCIPALE	ADMIS / LISTE COMPLEMENTAIRE
43	32	21	12	0

I. LE CONCOURS :

1. Conditions d'accès

- ❖ Etre secrétaire administratif de classe normale
- ❖ Avoir atteint le 4^{ème} échelon du grade de secrétaire administratif de classe normale et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

2. Les épreuves

a) Epreuve écrite d'admissibilité

Rédaction d'une note ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant pas excéder vingt-cinq pages.

Durée : 3 heures – Coefficient : 2

b) Epreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ, un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de 10 minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel et aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce.

Durée : 25 minutes – Coefficient : 3

II . LES CANDIDATS

1. STATISTIQUES INSCRIPTION

1.1. Répartition hommes / femmes

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Hommes	5	0	0
Femmes	38	21	12

1.2. Répartition générale par tranche d'âge

AGES	19 ans et -	20-30 ans	31-40 ans	41 ans +	TOTAL
	-	1	12	30	43

2.1. Moyennes de notes par épreuve

Epreuve	Absents	Note < 10	Note > 10	Copies blanches Copies annulées	Total présents	Moyenne
Rédaction d'une note	11	18	14		43	9.12

2. STATISTIQUES A L'ADMISSIBILITE

2.1. Moyennes de notes par épreuve

Epreuve	Absents	Note < 10	Note > 10	Copies blanches Copies annulées	Total présents	Moyenne
Entretien avec le jury	1	8	12		21	10.73

2.2. Répartition par tranche d'âge

AGES	19 ans et -	20-30 ans	31-40 ans	41 ans et +	TOTAL
	-	-	7	14	21

3. STATISTIQUES A L'ADMISSION

3.1. Moyennes de notes par épreuve

Epreuve	Absents	Note < 10	Note > 10	Copies blanches Copies annulées	TOTAL	Moyenne
Entretien jury			12		12	12.83

3.2. Répartition par tranche d'âge

20-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41 ans et +	TOTAL
-	-	-	6	6	12

III . LES EPREUVES ET LES ATTENTES DU JURY

EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Le sujet était le suivant :

« Vous êtes affecté(e) au rectorat de X.

Le Secrétaire général de l'académie prépare une réunion rassemblant les chefs d'établissement du département.

Il souhaite notamment faire une intervention sur le thème des instances de concertation dans l'EPL. Il vous demande de rédiger une note faisant un point de situation sur cette thématique, et proposant des pistes d'action concrètes à proposer aux chefs d'établissement pour faciliter la concertation au sein des EPLE, en y associant l'ensemble des personnels.

Le candidat disposait d'un dossier de 25 pages. »

La technique de la note et l'expression écrite sont majoritairement maîtrisées par l'ensemble des candidats. Dans de nombreuses copies, la tendance est à la paraphrase et comportent des fautes d'orthographe. Le cadre et les enjeux de la demande ne sont pas toujours compris. Peu de propositions.

Le jury rappelle que la note doit être dans un style neutre, sobre et précis. Les copies doivent être structurées, claires et synthétiques.

EPREUVE D'ADMISSION :

La gestion du temps de l'exposé, d'une durée de dix minutes maximum, est majoritairement respectée.

Il convient néanmoins de se garder d'apprendre sa présentation par cœur et de la restituer telle quelle devant le jury. Cette pratique est peu probante dans la situation de stress qu'implique souvent un passage d'oral de concours. Le candidat qui perd ses moyens devant le jury ou qui est victime de trous de mémoire peut inutilement perdre des points, l'attitude, la posture et le savoir être étant également nécessairement pris en compte.

Les questions des membres du jury, qui suivent l'exposé du candidat, ont pu porter à la fois sur la présentation et sur le RAEP.

Il est rappelé aux candidats de ne pas embellir leur parcours. Le jury ne manquera pas de s'en rendre compte.

CONCLUSION :

La réussite d'un tel concours implique une présentation globale et constante de la part des candidats. Les candidats admissibles à la session 2018 ont fourni ce travail, la préparation était réelle mais parfois pas suffisamment approfondie.

Les candidats devront veiller à actualiser leurs connaissances, à faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit. La bonne connaissance de son environnement professionnel n'est pas en soi suffisante, il faut savoir se démarquer des autres candidats en prouvant sa capacité à se projeter dans l'avenir et à démontrer une motivation pour évoluer dans ses fonctions.